

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REGION

COMMUNE DE SAINT-LOUIS
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°69

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS AU
 SEIN DE LA COMMISSION AD HOC EN CHARGE DE L'ATTRIBUTION DES LOTS
 DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) DE LA RIVIERE

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis s'est réuni à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire,

<p>NOTA :</p> <p>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le</p> <p>Que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la convocation du conseil a été faite le 9 septembre 2020 - le nombre des membres en exercice est de 45, - le nombre des membres présents est de 36 - le nombre de procuration est de 8 <p>Le Maire</p>  <p>J.M'DOIHOMA</p>	<p>PRESENTS</p> <p>PAYET Jean François TECHER Claudie FONTAINE Jean Eric SEVERIN Yannicke HATTEEA Imran AUGUSTINE-ETCHEVERRY Flora ARTHEMISE Sylvain AMAZINGOI-RIVIERE Dominique Manuela BELLO Kelly MARIMOUTOU René Claude PHILEAS Jimmy OULAMA Leila CHANE WOON MING Thibaud IMACHE Marie Ludivine FLORENCY Jean Michel</p> <p>GERARD Jean Hugues JOVET Marie Joëlle ROCHEFEUILLE Marie Corinne MARIMOUTOU Bernard MANGUE Jean Pascal BENARD Séverine</p> <p>PROCURATION</p> <p>GASTRIN Marie Françoise DIJOUX Marie Julie BEAUVAl Bruno MOUNIAMA COUPAN Gaëlle</p>	<p>1^{er} adjoint 2^{ème} adjointe 3^{ème} adjoint 4^{ème} adjointe 5^{ème} adjoint 6^{ème} adjointe</p> <p>7^{ème} adjoint 8^{ème} adjointe</p> <p>10^{ème} adjointe 11^{ème} adjoint</p> <p>13^{ème} adjointe 14^{ème} adjointe 15^{ème} adjoint</p> <p>16^{ème} adjointe 17^{ème} adjoint</p> <p>Conseiller Conseillère Conseillère</p> <p>Conseiller Conseiller Conseillère</p> <p>Conseillère</p> <p>Conseillère 9^{ème} adjoint 12^{ème} adjointe</p>	<p>CLAIN Camille RIAZE Hanif MANENT Linda TURPIN Jérémy JONAS-SOORIAH Stéphanie GIGANT Romain NAZE Georges Marie</p> <p>HOARAU Claude Henri ARTHEMISE Roger Marie Joël LAMBERT Olivier Michel Bertrand GALBOIS Alix PAYET Brigitte GRONDIN Louis Bertrand MAILLOT Raïssa</p> <p>HAMOT-RICHAUVET Marie Ida RANGAMA Philippe SOUMAÏLA Sitina Sophie HAMILCARO Cyrille</p>	<p>Conseillère Conseiller Conseillère Conseiller Conseillère</p> <p>Conseiller Conseiller</p> <p>Conseiller Conseiller</p> <p>Conseiller Conseillère Conseiller Conseillère</p> <p>Conseillère</p> <p>Conseiller Conseillère Conseiller</p>
	<p>Absents :</p> <p>TRAJEAN-MARGRITA Expédite Danielle</p>	<p>Conseillère</p>		

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GIGANT Romain a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Séance du 15 septembre 2020 Délibération n°69	Attractivité du territoire
	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS AU SEIN DE LA COMMISSION AD HOC EN CHARGE DE L'ATTRIBUTION DES LOTS DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) DE LA RIVIERE	Direction de l'Economie Et de la Ruralité

I. RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire informe l'Assemblée que la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de La Rivière est un lotissement à vocation artisanale de 11 parcelles qui s'étendent sur une superficie cessible de 11 340 m². Sa réalisation a été confiée à la SPL Grand Sud.

Par délibération n° 181219_13 du Conseil Communautaire réuni en séance du 19 décembre 2018, la CIVIS a créé une commission ad hoc chargée de proposer le choix des attributaires des parcelles de la ZAE de La Rivière.

Il convient de renouveler la désignation des membres de la commission.

Aussi, par délibération en date du 27 août 2020 (n°200827_9), la CIVIS a désigné les membres de la commission ad hoc en charge de l'attribution des lots de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de La Rivière, composée comme suit :

- Le 1er magistrat de la commune de Saint-Louis, en qualité de présidente de la commission,
- trois élus représentant la CIVIS : M Ludovic MALET, Mme Linda MANENT, M Jean Eric FONTAINE,
- deux élus représentant la Commune de Saint-Louis à désigner par le Conseil municipal.

L'objet de la présente délibération vise donc à procéder à la désignation des deux élus représentant la commune de Saint-Louis pour siéger dans ladite commission.

Il est proposé de désigner :

- o Hanif RIAZE
- o Kelly BELLO

II. DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », attribuant de nouvelles compétences obligatoires à la Communauté d'agglomération à partir du 1er janvier 2017 ;

Considérant la délibération n° 181219_13 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2018, créant une commission ad hoc chargée de proposer au Président le choix des attributaires des parcelles de la ZAE de la Rivière ;

Considérant la délibération n° 200827_09 du Conseil Communal désignant les représentants de la CIVIS au sein de la commission ad hoc en charge de l'attribution des lots de la Zone d'Activité Economique (ZAE) de la Rivière.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à la majorité :

Abstention : Claude HOARAU – Marie Ida HAMOT-RICHAUVET – Roger Marie Joël ARTHEMISE – Philippe RANGAMA – Sitina Sophie SOUMAÏLA – Olivier LAMBERT – Alix GALBOIS – Brigitte PAYET – Louis Bertrand GRONDIN – Cyrille HAMILCARO

- **ARTICLE 1** : De désigner Monsieur **RIAZE Hanif** et Madame **Kelly BELLO** pour représenter la commune de Saint-Louis au sein de la commission ad hoc.

- **ARTICLE 2** : De donner au Maire, ou à élu.e délégué.e dans le domaine de compétences, tous pouvoirs à signer toutes les pièces y afférentes.

Le Maire,



Juliana M' DOIHOMA
REUNION

Le présent document est certifié exécutoire
Étant transmis en Sous-Préfecture le 21/09/2020
Et publié le 21/09/2020